

Découverte macabre à Louis

Un ressortissant sénégalais retrouvé mort dans sa chambre

LBON

Libreville/Gabon

UNE scène effroyable vient d'être vécue par les populations du quartier Louis, plus précisément en face de la Gaboprix, dans le premier arrondissement de Libreville. En effet, la découverte, le 30 juin dernier, du corps sans vie de Diallo Alhousseyno, un enseignant sénégalais de 62 ans, a ému plus d'un.

Comme il y a des des signes qui ne trompent pas, cela

faisait un moment que Mohamed Moctar Sougou, lui aussi enseignant, n'avait plus eu de nouvelles de son compatriote. Aussi, se résoudra-t-il à aller s'enquérir de la situation en se rendant à son lieu de résidence. Mohamed savait que Diallo souffrait d'une maladie de la peau dont l'évolution était inquiétante. Mais cela était-il de nature à faire craindre le pire?

Lorsque Mohamed Moctar Sougou arrive au domicile de son compatriote, à Louis, il constate que toutes les portes de la maison qu'il occupe sont fermées. Dans un

premier temps, il pense que Alhousseyno est sorti et décide de rebrousser chemin. Mais guidé par une intuition, il fait demi-tour.

C'est alors qu'il jette un coup d'œil par la fenêtre de la chambre. La scène qu'il découvre est digne d'un film d'horreur, car le corps inerte de Diallo Alhousseyno, en état de putréfaction avancée, gît sur son lit. Aussi, Mohamed alerte-t-il la brigade de gendarmerie nord de Gros-Bouquet qui, à son tour, saisit le parquet de la République. Les gendarmes, après avoir constaté le drame, recou-

rent ensuite à un médecin légiste, en vue de déterminer les circonstances exactes du décès.

Selon le rapport de l'expert en médecine légale, Diallo Alhousseyno serait mort d'une affection médicale. La maladie de la peau sus-évoquée l'aurait finalement emporté. Une thèse que semble accréditer la présence au chevet du défunt, d'un sachet contenant de nombreux médicaments, au nombre desquels des antibiotiques en grande quantité.

Le même rapport indique que le décès remonte à en-



Photo : LBON

Diallo Alhousseyno de son vivant.

viron deux semaines. Le fait que l'habitation du disparu

était isolée, en plus d'être entourée d'une clôture, n'a pas permis aux voisins de savoir quoi que soit. Par ailleurs, l'odeur dégagée par le cadavre en décomposition, était difficilement perceptible, dans la mesure où elle se confondait à celle des petites décharges à ciel ouvert qui pullulent à cet endroit.

L'état de la dépouille était tel, qu'aucune maison des pompes funèbres n'a accepté de la prendre. Aussi, l'enterrement a-t-il eu lieu le lendemain dans la matinée.

Association de malfaiteurs et vol aggravé à Makokou

Le gang à Afane mis hors d'état de nuire

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Une rafle diligentée par l'antenne de la Police judiciaire, entre le 21 et le 25 juin dernier, a abouti à la neutralisation des huit présumés malfaiteurs dont le périmètre d'action s'est étendu jusqu'au tribunal de Makokou!



Photo : DR

Les présumés voleurs, avec le cerveau Afane Armel alias Lestate (1er à gauche).

ARMEL Afane alias Lestate, 20 ans, Camerounais, Paulin Abdoulaye Yala alias Nicotine, 19 ans, Ulrich Mboualouma alias Lévis, 20 ans, Nicolas Ntem N'Soh alias Mario Balotelli, 19 ans, André Blaise Oké-Oké alias Amza, 20 ans, Jeffrey Christ Mendome alias Laferraille, 19 ans, Souleymane Adamou alias Souley, 20 ans, et Saad Mahamat alias S. D., 20 ans, tous de nationalité gabonaise, sont tombés dans les filets de la Police judiciaire (PJ) de Makokou, lors d'une rafle diligentée le 21 juin dernier. Il est reproché à ces jeunes, constitués en véritable gang, d'avoir commis plusieurs vols chez des particuliers et, - ô courage -, au tribunal de Makokou.

Au commencement, une pléthore de plaintes sont enregistrées par l'antenne locale de la PJ, entre le 16 et le 22 juin dernier. Cette période est en effet marquée par les vandales de deux magasins au quartier Mbolo, du complexe scolaire l'Excellence de Ngouabi, des domiciles localisés notamment au quartier Central et à Ngouabi, et au tribunal de Makokou. Parmi les biens emportés, un écran plasma de type 3D de dernière génération, d'une valeur de près de 10 millions de francs, un ordinateur portable, des paires de draps, des sacs de serviettes, près de

200 000 francs, un livret d'épargne, des cartes scolaires, des moquettes, des DVD, un fusil de type calibre 12 et des bouteilles de gaz. « Les malfrats se servaient généralement de haches et autres pieds de biche pour pénétrer dans les lieux à visiter. Ils ont aussi mis ces armes blanches à contribution pour intimider leurs victimes », indique le directeur des investigations. D'après l'Officier de police judiciaire (OPJ), les premières interpellations commencent le matin du 21 juin. Aussi, à la faveur d'une rafle, Armel Afane, Paulin Abdoulaye Yala, Jeffrey Christ Men-

dom et André Blaise Oké-Oké sont-ils faits comme des rats. Excepté sieur Mendome, les mis en cause rec o n n a i s s e n t systématiquement les faits. C'est eux qui informent les fins limiers que Nicolas Ntem N'Soh et Ulrich Mboualouma, en cavale, sont les principaux auteurs des vols.

La traque qui s'intensifie pour mettre la main sur les fuyitifs, est facilitée par le renseignement donné à la PJ par un agent de forces armées, le jeudi 25 juin, selon lequel les deux présumés

malfrats se trouveraient du côté de la "frontière" entre Okondja (Haut-Ogooué) et Makokou (Ogooué-Ivindo), à plus de 90 km de la seconde ville. A Indjé très exactement, les informations transmises aux policiers par le chef de cette bourgade permettent de mettre le grappin sur les deux jeunes gens. « Nous avons procédé à l'interrogatoire à chaud des mis en cause, qui reconnaîtront avoir commis les faits à eux imputés. Ils ont même décrit dans les détails le déroulement du vol perpétré au tri-

bunal de Makokou », renseigne l'enquêteur en chef. L'audition de Nicolas Ntem N'Soh et Ulrich Mboualouma est aussi l'occasion d'établir que Paulin Abdoulaye Yala, Jeffrey Christ Mendome, Souleymane Adamou et Saad Mahamat seraient les auteurs du vol perpétré au tribunal. Déférés devant le parquet de Makokou, le lundi 29 juin dernier, les membres du gang à Afane ont été tous placés sous mandat de dépôt à la prison centrale pour association de malfaiteurs et vol aggravé.

Accident de la circulation à Mouila

Le nez dans le palmier

FN

Mouila/Gabon

UN véhicule à usage de taxi, immatriculé 9948 G4A, ayant à son bord deux passagers, s'est encastré dans un palmier, au quartier Divindé, à un jet de pierre du carrefour dit des jeunes, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila.

Selon les témoignages recueillis sur les lieux de l'accident, le chauffeur du taxi roulait à vive allure dans le sens "La ceinture"-Carrefour des jeunes. Parvenu au carrefour dit de la mort, avant d'amorcer un petit virage, il aurait perdu le contrôle du véhicule. Dans un premier temps, il bute sur une grosse



Photo : FN

La position du taxi après le choc.

pierre et, ensuite, il termine sa course folle contre un palmier à la robustesse éprouvée, car celui-ci n'aura pas bougé d'un iota.

Les occupants s'en sont sortis sans trop de dommages. Mais l'on ne saurait en dire autant de l'automobile, dont le mo-

teur a enregistré des dégâts considérables.

En attendant l'enquête diligentée par les services compétents, l'excès de vitesse et le manque de maîtrise du conducteur, sont de plus en plus pointés comme étant les causes de l'accident.

Airwell

LA QUALITÉ,
AU MEILLEUR PRIX.

NOUVEAU
PRODUIT

LE SPLIT AIRWELL 9000 BTU
À 290 000 FCFA TTC

UN INVESTISSEMENT À LONG TERME

Nous construisons l'avenir

BP 2136 LIBREVILLE - T : (+241) 06 22 72 04 / 07 06 26 00 / 01 79 26 60 - F : +33 1 73 76 95 37
POG - T : 01 55 39 25 / 07 14 01 50 - F : 01 55 09 53 - FRANCILLE - T : 06 24 91 24 / 07 90 61 56 /
07 90 16 79 - F : 01 67 14 44

sogafic.services@groupesogafic.com - www.sogafic.services.com